



LIVRET D'ACCUEIL

Hôpital de jour

Henri Ey

Secteur 95G04



Médecin psychiatre référent : Dr Kabrane
Chef de service : Dr Zebdi

**SERVICE DE
PSYCHIATRIE**

POLE PSYCHIATRIE/ADDICTOLOGIE

**14 rue de Saint Prix
95600 EAUBONNE**

☎ 01 34 06 67 23 / Fax 01 34 06 66 14



**HÔPITAL
SIMONE VEIL**
GROUPEMENT HOSPITALIER
EAUBONNE-MONTMORENCY

SOMMAIRE

1– PRÉSENTATION

1-1 : *Qu'est-ce que l'HDJ ?*

1-2 : *L'équipe*

1-3 : *Admission et sortie*

2– LE PROJET DE SOINS

2-1 : *Objectif des soins*

2-2 : *Organisation des soins*

3– LEXIQUE

1 - PRESENTATION

1-1 Qu'est-ce que l'HDJ?

L'Hôpital De Jour (HDJ) Henri Ey est une structure de soins psychiatriques du secteur 95G04 du pôle de Psychiatrie-addictologie au sein de l'hôpital Simone Veil GHEM, localisée sur la ville d'Eaubonne.

L'HDJ est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h00, et fermé les weekends, jours fériés et certaines périodes de vacances scolaires.

Cette structure accueille des patients présentant des troubles psychiatriques et pouvant s'impliquer dans un projet de vie sociale et de soins.

La structure accueille jusqu'à 15 patients par jour.

L'objectif de l'HDJ est de permettre aux patients de mettre en place un projet de resocialisation tout en poursuivant les soins. Le temps de présence sur l'HDJ est aménagé en fonction des projets d'extériorisation ou de réinsertion sociale du patient en partenariat avec un certain nombre de structures intervenant dans le champ social : ESAT, SAVS, SAMSAH, le GEM (les définitions figurent en fin de livret).

1-2 L'équipe

L'équipe soignante est constituée de :

- Un psychiatre référent : Docteur KABRANE
- Une psychologue référente : Madame PELEGRIN
- Un cadre de santé : Madame BERTRAND
- Une équipe de 3 infirmières, 1 Aide soignante et 1 Agent des Services Hospitalier



D'autres intervenants communs à l'ensemble des structures du secteur 95G04 : secrétaire, assistante sociale, diététicienne, somaticienne...

Sous la responsabilité :

- **Du chef de service : Docteur ZEBDI**
- **Du médecin psychiatre référent : Docteur KABRANE**

Chaque intervenant a son propre rôle mais l'équipe travaille en pluridisciplinarité, avec une réunion de synthèse par semaine pour évoquer les prises en charge et les problèmes particuliers.

L'équipe soignante travaille en partenariat avec différents intervenants : CMP, CATTP, Unité intra-hospitalière, SAVS, SAMSAH, ESAT, GEM, association hébergement, infirmiers libéraux.

L'HDJ 04 fait partie du pôle Psychiatrie Addictologie.

Coordonnateur de pôle : Dr RAHAL

Cadre supérieur de pôle : Mme BERDEAUX

1-3 Admission et sortie

- **L'HDJ accueille des patients majeurs**, disposant d'un hébergement, ayant un minimum d'autonomie, et capables d'accepter un projet de soins.
- **L'HDJ accueille des patients dont les troubles sont stabilisés ou relativement stabilisés**. Ils doivent être adressés et suivis par un psychiatre et/ou une équipe soignante référente, garants du projet de soins durant leur séjour à l'hôpital de jour.
- **Le patient est reçu en entretien de préadmission** par le psychiatre et une infirmière de l'équipe de l'hôpital de jour pour une évaluation des objectifs de soins et l'adhésion du patient à son projet.
- **La décision de mettre un terme à l'hospitalisation de jour** est prise par le psychiatre et l'équipe soignante en concertation avec le patient, sa famille ou son entourage.
- **En cas de réapparition de troubles psychiques invalidants pour le patient, il peut être organisé une hospitalisation complète** sur une unité de soins continus de façon temporaire. Cette hospitalisation est une fenêtre thérapeutique, dès que les troubles du patient sont stabilisés, un nouvel HDJ est possible.

2 - LE PROJET DE SOINS

2-1 Objectifs des soins

La prise en charge des patients à l'HDJ a pour objectif des soins psychiatriques appropriés qui permettent :

- L'amélioration et la stabilisation du fonctionnement psychique dans un environnement social,
- Une consolidation de la stabilisation des troubles, la prévention de toute recrudescence éventuelle des troubles et des rechutes,
- Le maintien d'une activité sociale ou une insertion professionnelle.

2-2 Organisation des soins

Entretiens :



- Le psychiatre voit le patient régulièrement.
- La psychologue assure un suivi individuel sur demande médicale, des infirmières ou du patient.
- L'assistante sociale rencontre le patient autour de ses projets d'insertion sociale et/ou professionnelle.
- L'équipe infirmière est présente et à l'écoute des patients. Notamment au travers d'entretiens réguliers. L'objectif des infirmières est la stabilisation psychique du patient en veillant à l'implication de celui-ci dans l'HDJ et l'obtention de l'observance du traitement.

Ateliers thérapeutiques :

- **Le patient participe sur prescription médicale à des ateliers thérapeutiques** au rythme d'un atelier différent d'une heure le matin et l'après-midi. (voir planning des ateliers joint à la page suivante). Le choix des ateliers se fait en collaboration entre le patient, le psychiatre, l'équipe soignante et en lien avec le projet de soins.
- **Chaque atelier a des objectifs de soins différents** suivant le projet de soins individualisé du patient. Il peut s'agir de :
 - Valoriser la liberté corporelle et la prise de conscience du corps,
 - Favoriser les interactions au sein d'un groupe,
 - Favoriser l'imaginaire et permettre au patient d'accepter le regard et l'opinion de l'autre.

Certains ateliers sont animés par la psychologue ou l'équipe soignante.

- L'HDJ dispose d'une cuisine (repas thérapeutique), d'une grande salle d'activités créatives (dessin, peinture à l'huile), d'une salle de jeux/télévision (jeux, wii) et d'une salle de spectacle (expression corporelle). Certains ateliers se font sur l'extérieur comme la balnéothérapie ou le badminton.
- **Des sorties thérapeutiques** sur prescription médicale sont réalisées de façon individuelle ou collective. Ces sorties sont systématiquement accompagnées par des soignants.
- **Une réunion soignants/soignés** a lieu toutes les 6 semaines. Il s'agit d'un temps d'échange collectif et de prise de parole libre où chacun peut aborder la vie de groupe au sein de l'HDJ.

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			Café d'accueil 9h à 9h30		
MATIN	9h30-11h00 Balnéothérapie	10h15-11h15 Atelier d'approche cognitive	10h00-12h30 Atelier cuisine	09h30-10h00 Projet sortie	10h00-11h00 Atelier expression corporelle
	10h00-11h00 Atelier dessin	10h30-11h30 Atelier wii		10h00-12h30 Sortie	11h00-13h00 Réunion clinique
MIDI			REPAS et café		
			13h30-14h00 Réunion soignant/soigné (toutes les 6 semaines)		
APRES-MIDI	14h00-15h00 Atelier Jeux	14h00-15h30 Sortie course	14h00-15h00 Atelier peinture	14h00-15h30 Sortie	14h00-15h00 Atelier créatif
		14h00-15h00 Atelier création			

2-3 Règles de vie sur l'HDJ

→ **Accueil du matin :**

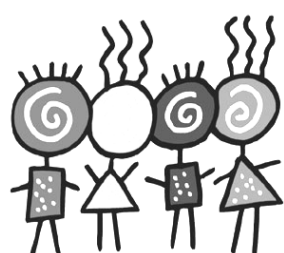
Le patient est accueilli tous les matins autour d'un café par l'équipe soignante entre 9h et 9h30.

→ **Les repas :**

Les repas sont assurés tous les midis , chaque patient peut si il le souhaite participer à la mise en place des couverts. Le repas est pris en salle à manger avec l'ensemble des patients sous la surveillance et l'accompagnement de l'équipe soignante.



→ **La vie en communauté :**



L'HDJ est un lieu de soins et un espace de vie en commun. Chacun doit respecter les règles de savoir-vivre vis-à-vis de chaque patient et des soignants.

→ **La prise des traitements :**

Il y a un accompagnement personnalisé pour la prise des traitements afin de favoriser l'adhésion thérapeutique et l'observance. Les piluliers sont acceptés au sein de l'HDJ, en cas de besoin chaque patient peut se rapprocher des infirmières pour la prise de son traitement.

→ **Confidentialité :**

L'ensemble du personnel est tenu au secret médical.

Chaque patient se doit de respecter et de rester discret sur l'identité, les difficultés ou les troubles des autres patients.

La violence est interdite au sein de l'Hôpital de Jour. Elle est un motif d'exclusion immédiate.

Vous êtes dans un lieu de soins, le respect de chacun, y compris de vous-même, est important pour que votre prise en charge se déroule dans une bonne harmonie.

La charte de l'HDJ est affichée au sein de la structure et vous sera présentée lors de votre entretien de pré-admission. Elle fait partie intégrante de votre projet de soins.

***Nous sommes à votre écoute.
N'hésitez-pas à venir nous voir
en cas de difficultés.***

3 - LEXIQUE

CATP : Centre d'**A**ccueil **T**hérapeutique à **T**emps **P**artiel.

CMP : Centre **M**édico-**P**sychologique.

ESAT : **E**tablishement et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail : il s'agit d'une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.

GEM : **G**roupe d'**E**ntraide **M**utuelle : le GEM offre un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.

SAMSAH : **S**ervice d'**A**ccompagnement **M**édico-**S**ocial pour **A**ultes **H**andicapé : les SAMSAH permettent à des personnes handicapées de vivre en milieu ordinaire en proposant une aide pour les tâches et les actes essentiels de la vie quotidienne et des activités sociales diverses pour sortir de leur isolement;

SAVS : **S**ervice d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale : les SAVS ont pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnel.

L'Hôpital de Jour Henri Ey prend en charge les patients résidant sur le 4^{ème} secteur de Psychiatrie Générale du Val d'Oise (95G04) :

- Beauchamp
- Bessancourt
- Frépillon
- Franconville
- Le Plessis Bouchard
- Montigny Les Cormeilles
- Saint Leu La Forêt
- Taverny



01 34 06 60 00

Site de Montmorency :
1, rue Jean Moulin
95160 Montmorency

Site d'Eaubonne :
14 rue de Saint - Prix
95600 Eaubonne

